

Contrôle d'un chariot élévateur télescopique servant au levage de charge

P1: LORS DE L'EXAMEN DE L'APPAREIL DE LEVAGE/ASCENSEUR RIEN D'ANORMAL N'A ÉTÉ CONSTATÉ. L'UTILISATION DE L'APPAREIL DE LEVAGE PEUT ÊTRE CONTINUÉE.

Date: 08/01/2025 Inspecteur: Daniel Godin
Étiquette d'identification: 11

Mentor:
Référence client: RMS8

Date rapport: 08/01/2025

L'inspection suivante doit être effectuée dans: 04/2025

Adresse de l'installation

Rue Rue des Waides
Numéro 9
Boîte
Postcode 4890
Commune Thimister
Pays Belgique

Propriétaire

Nom RMS8
Rue Rue des Waides
Numéro 9
Boîte
Postcode 4890
Commune Thimister
Pays Belgique

Entrepreneur

Nom RMS8
N° TVA BE 0891 617 862
Numéro de téléphone +32 87 78 72 30
E-mail info@rms8.be

Type de contrôle: Périodique (Législation : voir section "notes")
Date de l'inspection annuelle exécutée: 26/09/2024

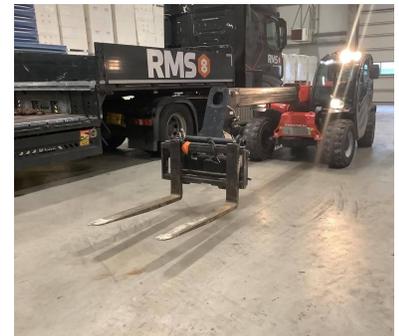
1-CSK-390

Marque Manitou Type MT 625H easy
Année de construction 2017 Charge max. 2500 kg
Limiteur de charge présent: Oui

N° de série / N° client 983520

Test limiteur de charge avec poids fait le: Date: 26-09-2024

Date d'expiration: 26-09-2025



		Description de l'installation: Dépôt RMS8						
Critères de contrôle administratifs périodique		BON	PB	PA			Remarques	Image
Rapport positif de mise en service présent. voir rapport of		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				
Critères de contrôle techniques - Trimestriel		BON	PB	PA	P3	P4	Remarques	Image
Identification		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	N°11	
Commande		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Fin de course		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Alimentation		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Dispositif de levage		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Châssis		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Mât		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Fourches et tableau de fourches		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Freins		<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		

INFRACTIONS/REMARQUES/NOTES

Quelques petits dégâts sur la carrosserie du côté droit .
Enkele kleine beschadigingen aan de carrosserie aan de rechterkant.

NOTES

L'inspection dont ce rapport est le résultat ne peut en aucun cas être utilisée dans le cadre d'une déclaration CE de la directive machines 2006/42/CE et de l'AR 12/08/2008. Un chariot élévateur télescopique servant au levage de charge rentre dans le champ d'application du R.G.P.T., l'AR du 05/05/1995 ou l'AR 12/08/2008 (avec CE) ou l'AR 12/08/1993 (sans CE).

Le contrôle dont ce rapport résulte, a été effectué sur base du RGPT art. 281.

Les contrôles se font sans démontage antérieur. Ils sont limités à une vérification visuelle, l'inspection du bon état des composants non-électriques qui peuvent être atteints en sécurité et l'inspection du fonctionnement des installations de sécurité.

Le contrôle de l'installation électrique de l'appareil ne rentre pas dans la mission de ce contrôle.

Selon Codex Art. IV.2-11, les rapports, documents et attestations sont tenus à la disposition des fonctionnaires chargés de la surveillance. Ils doivent en plus être communiqués au Comité pour la Prévention et la Protection au travail, ou, en l'absence d'un comité, à la délégation syndicale et, en l'absence d'une délégation syndicale, aux travailleurs conformément à l'art.53 de la loi 04/08/1996.

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 13:15 à 13:45

L'inspecteur Daniel Godin



Daniel Godin - ACEG #100

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481



